

Violence et discussion dans la pensée d'Eric Weil

par Patrice CANIVEZ*

L'entreprise philosophique d'Eric Weil repose sur une option fondamentale en faveur de la non-violence. Bien gouverner l'Etat consiste à bien gouverner la discussion entre les citoyens pour bannir la violence, mais, pour Eric Weil, la violence des violents ne peut être stoppée que par la violence.

Eric Weil, né en Allemagne en 1904 et mort à Nice en 1977, était d'origine juive. Après des études de médecine puis de philosophie (il soutint une thèse sous la direction d'Ernst Cassirer), il dut quitter l'Allemagne en 1933 quand les nazis arrivèrent au pouvoir. Ayant acquis la nationalité française, il prit part au second conflit mondial et fut interné dans un camp de prisonniers en Allemagne. Après la guerre, il participa à la fondation de la revue *Critique* avec Georges Bataille et poursuivit une activité de publication et d'enseignement, essentiellement aux universités de Lille et de Nice.

La pensée de Weil s'est donc formée dans un contexte de crises et de conflits qui lui ont imprimé son orientation fondamentale. Pour Weil — c'est l'un des thèmes constants de la *Logique de la philosophie*¹ comme de la *Philosophie politique*² —, l'entreprise philosophique repose sur une option fondamentale en faveur de la non-violence. Cette option commande à la fois son intérêt théorique (comprendre le monde en ce qu'il a de sensé) et son intérêt pratique, puis-

qu'elle cherche à penser l'action susceptible de libérer l'homme pour la possibilité d'une vie sensée.

Toutefois, cette position ne doit pas prêter à malentendu. En effet, la non-violence définit le principe de la position philosophique et elle fixe le but à atteindre, il n'en découle pas que l'emploi de la violence soit toujours exclu. Cette position est définie de la manière la plus claire dans un passage du texte intitulé "Philosophie politique, théorie politique"³ :

« L'option pour la non-violence n'est pas une option pour le non-emploi de la violence ; au contraire, l'option n'a de sens que s'il est admis que dans le monde de la violence et contre la violence, consciente ou non de sa nature, seule la violence est efficace dans l'intérêt de la non-violence. On ne parlerait pas de non-violence dans un monde de l'unanimité, du désintéressement, et qui serait déterminé par le seul amour du prochain [...]. La non-violence comme option fondamentale est, et n'est que, fondamentale au sens strict : c'est d'elle comme du bien politique souverain que procède la réflexion, qui n'y découvre son but que parce que c'est d'elle qu'elle a pris son départ. Entre les points de départ et d'arrivée, la non-violence reste à réaliser, au milieu de la violence et donc aussi par l'emploi des moyens

* Agrégé de philosophie, docteur de l'Université de Lille III ; auteur de *Eduquer le citoyen ?*, Paris, Hatier, 1990 et de *La logique du politique. Essai sur la philosophie politique d'Eric Weil*, Paris, éditions Kimé, à paraître en 1993.

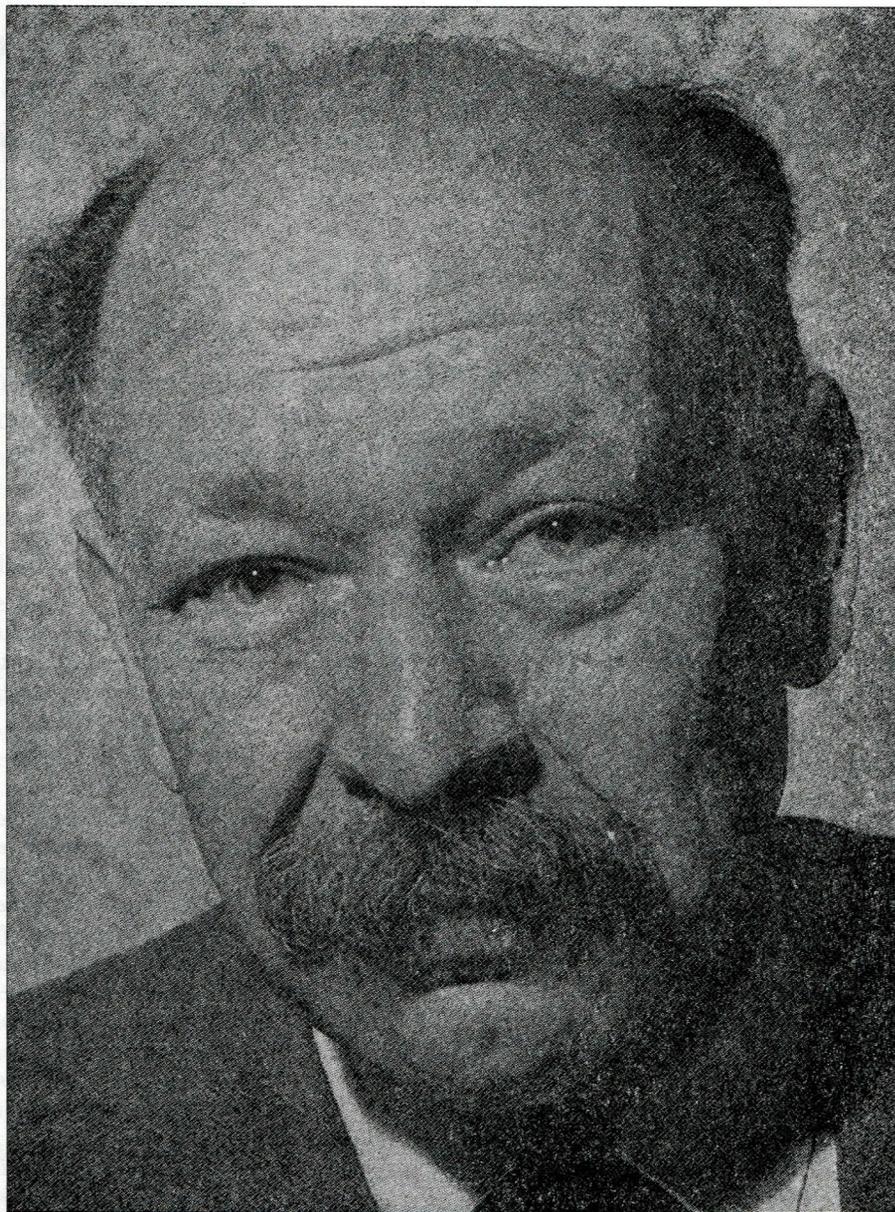


Photo extraite du livre
d'Eric Weil, *Philosophie
et réalité. Derniers essais
et conférences*, Bibliothèque
des archives philosophiques
n° 37, Paris, Beauchesne,
1982, 405 p.

Cette photo est reproduite
par ANV avec l'accord des
éditions Beauchesne que
nous remercions très
chaleureusement.

Eric Weil

de la violence »⁴. Dès lors, le problème est de savoir comment, et dans quelles limites, l'action par la négociation et la discussion peut se substituer à la violence, c'est-à-dire quand, et dans quelles conditions, la lutte violente contre la violence est inévitable.

L'Etat et l'exercice de la violence

Cette question est l'une des questions fondamentales de la *Philosophie politique*. Elle commande en grande partie l'analyse de la société et de l'Etat. Pour Weil, l'Etat ne repose pas sur un contrat ou un pacte social. Il est une construction historique qui est elle-même le résultat de la violence, celle des "assembleurs de terres" qui ont réuni sous leur autorité des communautés différentes et hétérogènes, contraintes ainsi à la coexistence par le pouvoir d'un même maître. Les individus et les populations vivant sous une même domination sont alors progressivement amenés à renoncer à l'usage de la violence et à dialoguer malgré leurs différences, à régler les différends par la discussion. L'Etat, proprement dit, apparaît quand la coexistence de ces populations hétérogènes prend la forme d'une loi qui se substitue au pouvoir du maître ou qui assigne au pouvoir du maître les bornes d'une légalité. L'Etat est ainsi l'ensemble organique des institutions qui donnent forme à la communauté⁵. Ce sont ces institutions qui dessinent le cadre dans lequel la discussion publique peut permettre d'apporter des solutions négociées aux problèmes qui se posent à la collectivité. Cela suppose que l'Etat monopolise progressivement l'exercice de la violence et que les citoyens soient éduqués à réprimer leur propre violence naturelle. Weil souscrit sans doute aux analyses de Norbert Elias qui voit peu à peu, dans l'histoire des Etats modernes, le progrès de l'organisation politique se signaler par la mise en place d'un mécanisme d'auto-contrainte dans le comportement et le psychisme des individus. Mais il faut préciser que la violence n'est jamais éliminée une fois pour toutes. Elle est une possibilité toujours présente qui se manifeste par la permanence et la vivacité de la discussion. L'existence même et la dynamique de cette discussion révèlent la présence souterraine de la violence qui peut toujours refaire surface, d'une violence qui peut être sublimée dans les liens sociaux tissés par le langage,

mais qui ne peut pas être éradiquée. On peut donc dire que l'existence de l'Etat repose sur le *tabou* de la violence. Celle-ci « est le secret que tout le monde détient et que tout le monde tait »⁶.

L'analyse de l'Etat permet alors de mieux cerner les modalités et les limites de la discussion. D'une manière générale, la finalité de l'Etat est de durer, c'est-à-dire d'assurer la perpétuation et la survie de la communauté. Cependant cette perpétuation suppose que les problèmes auxquels est confrontée cette communauté puissent faire l'objet d'une prise de conscience et recevoir des solutions sous la forme de décisions. De ce point de vue, l'Etat se présente comme un ensemble organisé d'institutions qui concourent à rendre possible la formulation consciente de ces problèmes et l'élaboration de ces décisions. Ces institutions sont connues: parlement, institutions judiciaires, gouvernement assisté d'une administration. Le peuple lui-même est une institution, au sens où il n'est pas une donnée naturelle. C'est la loi qui définit le peuple au sens politique du terme, celui qui participe au moyen du vote à l'élaboration des lois et au choix des gouvernants. Ce peuple est institué par la loi qui définit le suffrage universel et le droit de vote. Les enfants, par exemple, en sont exclus.

La discussion dans l'Etat n'est donc pas seulement une discussion entre individus. Plus fondamentalement, il s'agit d'une discussion entre institutions : discussion entre le peuple et le gouvernement par l'intermédiaire du parlement (et des médias), discussion entre le parlement et l'administration par l'intermédiaire du gouvernement, etc. La Constitution, qui définit ces institutions et règle leurs rapports, est donc en même temps la loi qui fixe les règles de la discussion et les modalités selon lesquelles cette discussion débouche sur l'adoption et la mise en œuvre d'une décision.

Dans ces conditions, les types d'Etat peuvent être distingués suivant le type de règles que suit la discussion. En particulier, la question de savoir qui est habilité à participer est de première importance. Tous les Etats, en effet, font place au débat sur les problèmes et sur leurs solutions possibles. Même les monarchies ont leurs conseillers et les Etats *auto-cratiques* impliquent comme les autres une procédure de discussion. Dans de tels Etats, l'action du gouvernement n'est pas conditionnée par l'intervention obligatoire d'autres instances, par exemple un parlement doté de pouvoirs effectifs.

Les débats publics sont inexistantes ou fictifs et la véritable discussion a lieu dans le secret des sphères dirigeantes ou au sein des structures d'un parti unique. Dans l'Etat qualifié par Weil de *constitutionnel*, en revanche, la Constitution conditionne l'action du gouvernement par l'intervention obligatoire d'autres instances. Ainsi les décisions du gouvernement ne peuvent pas être suivies d'effets sans l'approbation du parlement. Le vote du budget par le parlement montre en particulier que le gouvernement doit tenir compte de la représentation nationale pour obtenir les moyens de sa politique. La discussion ne saurait donc se limiter aux seules sphères dirigeantes. Elle est ouverte et universelle car chaque citoyen est considéré comme participant de droit à la discussion sur les affaires publiques, d'autant qu'il peut prétendre accéder, sous certaines conditions, à des responsabilités publiques et aux fonctions de gouvernement. Telle est l'une des définitions possibles de la démocratie : tout citoyen y est considéré comme gouvernant en puissance.

L'enjeu de la discussion politique

Quel est l'enjeu de la discussion politique ? D'une manière générale, il est de concilier les intérêts particuliers entre eux et de les concilier globalement avec l'intérêt du tout, c'est-à-dire avec ces objectifs essentiels de toute politique que sont l'indépendance, la prospérité et l'unité de l'Etat qui suppose une certaine paix civile. Dans un Etat moderne, cependant, ce ne sont pas seulement des intérêts particuliers qui s'affrontent entre eux et qui s'opposent éventuellement à l'intérêt du tout, ce sont aussi des exigences morales qui se font valoir en regard des impératifs de l'efficacité technique. En effet, l'Etat moderne est l'Etat d'une société moderne. Or, toute société moderne est partagée, d'une part, entre les valeurs constitutives d'une morale vivante plus ou moins traditionnelle, et, d'autre part, les valeurs propres aux sociétés industrielles, c'est-à-dire les valeurs de progrès, d'efficacité, de performance, etc. Toute décision politique doit donc concilier les impératifs de l'efficacité technique et les valeurs auxquelles "tiennent" la communauté nationale et les différents groupes qui la composent. En particulier, elle doit concilier les nécessités de l'organisation rationnelle du travail social avec les représentations de la justice sociale qui ont cours dans la société.



Assemblée nationale : « Alors, on le sort ce 49-3 ? »

Photo Patrick Artinian

Le parlement est plutôt le lieu où s'expriment les représentations éthiques et les conceptions de la justice qui font la morale vivante de la communauté nationale, tandis que l'administration est plutôt l'instance de la réflexion technique qui prend en charge un souci d'efficacité. D'une certaine manière, le gouvernement doit concilier les mesures recommandées par son administration avec les exigences manifestées par les débats parlementaires. Mais, plus précisément, la discussion au parlement est le lieu d'une action réciproque entre le parlement et le gouvernement. La discussion publique est à la fois le moyen d'un contrôle du gouvernement par l'opinion publique et d'une éducation de cette opinion par ceux qui sont en charge des affaires.

Dans cette action réciproque, l'initiative revient au gouvernement. C'est lui qui lance ou relance la discussion en lui donnant son thème, en posant le problème central, soit de manière explicite et délibérée, soit parce qu'un projet d'action amène l'opinion publique et la représentation nationale à réagir. Dans ce rôle, le gouvernement est responsable en premier lieu du rationnel, de l'efficacité. Il tient à la communauté le langage des nécessités et de la définition rationnelle des problèmes. Régulation et stimulation de l'appareil économique, réforme de l'administration ou du système éducatif, négociation des traités et des accords internationaux, d'une manière générale, « le gouvernement est chargé des problèmes techniques, en vue de la survie de la communauté et de son indépendance »⁷.

Les problèmes soulevés par le gouvernement et ses projets d'action provoquent la réponse du sentiment moral de la communauté, lequel s'exprime dans sa diversité et ses contradictions au parlement. C'est ce que Weil appelle le processus de la *crystallisation*. D'une part, l'obstacle, le problème, les contraintes de la nécessité provoquent, par réaction, une élaboration et une formulation explicites des valeurs auxquelles tient la communauté. Ainsi *l'essentiel*, ce qui est ordinairement vécu en toute inconscience parce qu'il va de soi, est-il tiré de l'inconscient à la conscience par cet effet de cristallisation propre à la discussion politique. D'autre part, cette réaction et cette explicitation permettent au gouvernement de prendre la mesure de ce qui est acceptable ou non par la communauté. Par là se dessine le champ des décisions possibles, non seulement sur le plan technique qui est l'affaire de toute administration moderne, mais aussi sur celui de l'efficacité politique qui dépend de l'assentiment des citoyens. Si elle fait violence à la sensibilité morale de la communauté, une décision techniquement parfaite échouera parce qu'elle provoquera la révolte, la résistance passive ou le découragement.

L'opinion de Gorbatchev

Eugenio Scalfari : Pensez-vous aujourd'hui que le communisme pouvait être réformé de l'intérieur, ou bien n'était-il absolument pas réformable ?

M. Gorbatchev : Moi, j'ai essayé, mais j'ai fini par comprendre que c'était un système pourri, une utopie, une idée imposée avec des méthodes violentes, soutenue par un régime totalitaire et répressif. Il fallait le dire, et avant tout à soi-même, puis engager les réformes politiques et économiques pour démanteler complètement l'Etat totalitaire.

— *Tout cela s'est passé sans effusion de sang...*

— Oui, je me l'étais juré. Parce que je savais qu'en Russie la culture politique était une culture de violence et d'abus.

Extrait d'une interview de Gorbatchev réalisé par Eugenio Scalfari et publié dans *Le Nouvel Observateur* du 15/10/1992

Sous ce premier aspect, la discussion permet donc de déterminer les données techniques, morales, historiques des problèmes. Ces données s'élaborent et s'explicitent jusqu'au point où une décision devient possible. Au contrôle de l'action gouvernementale par l'opinion publique et le parlement, contrôle qui soumet les nécessités techniques à l'exigence du sens, correspond donc l'éducation de l'opinion publique par le gouvernement et par l'intermédiaire des débats parlementaires. De cette éducation dépend l'acceptation de la politique du gouvernement et par conséquent son efficacité. C'est pourquoi l'autorité politique du gouvernant correspond très concrètement à son aptitude à mener la discussion et à susciter l'adhésion active des citoyens.

En ce sens, on peut dire que gouverner l'Etat, c'est gouverner la discussion : conduire l'élaboration concertée des problèmes jusqu'au point où une décision est possible et où sa mise en œuvre aura des chances de produire des effets positifs. Tout gouvernant incapable d'instaurer et de conduire la discussion voit ainsi progressivement son autorité décliner. Il peut agir en faisant usage de la contrainte légale, mais faute de savoir faire accepter sa politique l'efficacité d'une telle action sera toujours faible à la longue. Ce constat vaut particulièrement dans les sociétés et les Etats modernes, où les performances de l'économie dépendent de la participation active des individus au travail social. La recherche de la productivité et de la performance, dont dépendent l'indépendance et la puissance de l'Etat, supposent en effet l'initiative et la bonne volonté des individus.

Toute politique fondée sur le seul usage de la force ou de la contrainte peut donc produire des effets pervers sur l'organisation du travail social dès lors qu'elle provoque, en l'absence même de toute révolte ouverte, la seule résistance passive des individus et des citoyens. Comme l'affirmait un dissident soviétique, on peut forcer les gens à travailler, on ne peut pas les forcer à *bien* travailler. Dans le contexte de l'impitoyable concurrence économique entre les Etats modernes, toute politique violente porte ainsi en germe l'affaiblissement à terme de l'Etat. Telles sont les limites d'une politique fondée sur le seul usage de la contrainte, quand bien même cette contrainte serait purement légale. L'homme d'Etat qui ne dispose que du pouvoir sans avoir d'autorité politique est condamné, sinon à l'échec, du moins à une certaine mesure d'inefficacité. En un mot, l'Etat fort

n'est pas l'Etat fondé sur la seule force, du moins dans les conditions d'une société qui repose sur la recherche croissante de la productivité.

Ces analyses n'invitent pas à conclure que l'usage de la force, ou même de la violence, puisse être partout évité et qu'il soit toujours superflu. Il y a des limites à l'action par la discussion, des limites au-delà desquelles il n'y a plus d'action possible autrement que par la force.

Il faut d'abord que le "tabou" de la violence soit respecté. Or, il peut cesser de l'être pour toutes sortes de raisons. Des groupes minoritaires peuvent s'engager dans les voies de la violence et contre cette violence la contre-violence de l'Etat peut être inévitable. Weil le dit de la manière la plus nette en précisant que le système constitutionnel peut être défini comme celui qui respecte les minorités. Mais il faut en contrepartie que les minorités soient *respectables*, c'est-à-dire « *qu'elles ne se portent pas à la violence et qu'elles soient loyales envers l'Etat, ne serait-ce que passivement* »⁸. En réalité, le problème est de savoir à quelles conditions la réduction des conflits par la discussion est possible. Pour Weil, elle ne l'est que si les parties accordent une valeur au fait même de discuter. Cela suppose qu'elles renoncent à l'emporter par la violence et qu'elles acceptent de reconnaître la force des arguments. Quand ces conditions ne sont pas réunies, la discussion n'a aucune chance d'aboutir à un véritable accord. Elle peut tout au plus ajouter la violence de la ruse à celle des armes, quand la négociation n'offre qu'une occasion supplémentaire de manipuler l'adversaire. Dans de telles conditions, c'est la pure logique des rapports de force qui reprend ses droits.

Ce problème ne concerne pas seulement les rapports internes à la société et à l'Etat. Pour le traiter de manière approfondie, il faudrait également étudier l'analyse des rapports internationaux que développe Weil dans la dernière partie de la *Philosophie politique*. Sur ce point, la limite de la discussion est marquée par le fait que la violence est toujours possible entre des Etats souverains, dès lors qu'aucune contrainte effective ne les oblige à respecter une légalité internationale. Ce qui incite les Etats à préférer les solutions négociées au conflit armé, outre la dissuasion du rapport de forces quand il est défavorable, c'est le calcul rationnel de leur propre intérêt. Or, ce calcul fait apparaître la guerre comme une menace pour tous les intérêts en présence,

compte tenu de l'accroissement et la densification des interdépendances (économiques, techniques) à l'échelle d'une organisation socio-économique qui se mondialise. Encore cette garantie n'est-elle pas absolue, car les individus comme les Etats peuvent se détourner du calcul rationnel et opter pour les valeurs les plus archaïques, sinon pour une mythologie potentiellement terroriste (comme le mythe de la suprématie d'une race épurée, etc.). Weil analyse dans quelles conditions sociales et politiques ce type de régression a plus ou moins de chances de se produire⁹.

Mais il reste que l'intégration au « *réseau des interdépendances* » (suivant l'expression suggestive de Norbert Elias) n'est qu'une condition favorable au progrès des procédures de discussion sur les mécanismes de la violence, elle n'en fournit pas une garantie absolue.

Pour lire Eric Weil

— Ouvrages d'Eric Weil :

- *Logique de la philosophie*, Paris, Vrin, 1950 ;
- *Hegel et l'Etat*, Paris, Vrin, 1950 ;
- *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1956 ;
- *Philosophie morale*, Paris, Vrin, 1961 ;
- *Essais et conférences*, Paris, Plon, deux tomes, 1970 et 1971 ;
- *Problèmes kantien*s, Paris, Vrin, 1961 ;
- *Philosophie et réalité. Derniers essais et conférences*, Paris, Beauchesne, 1982.

— *Actualité d'Eric Weil*, Actes du colloque de Chantilly, Paris, Beauchesne, 1984.

— *Discours, violence et langage. Un socratism*e d'Eric Weil ? Ouvrage collectif publié par le Collège international de philosophie, Paris, Osiris, 1990.

On trouve dans les deux ouvrages suivants, entre autres, plusieurs réflexions relative à la pensée d'Eric Weil au sujet de la non-violence :

- Jean-Marie Muller, *Stratégies de l'action non-violente*, Paris, Points-Seuil, 1981 ;
- François Vaillant, *La non-violence. Essai de morale fondamentale*, Paris, Le Cerf, 1990.

Des réserves du même type peuvent être faites en ce qui concerne les rapports internes à l'État et à la société. Dans l'État moderne, le "tabou de la violence" est d'autant mieux respecté qu'il repose sur une économie développée. Plus le réseau des relations de collaboration et d'échange est dense et complexe, et plus la prospérité de chacun dépend de la préservation de la paix civile. Les individus et les groupes en prennent progressivement conscience et cela joue un grand rôle dans la manière dont les luttes sociales sont menées (par la négociation plutôt que la révolte ou la révolution). Cependant, cette évolution suppose que la société se structure et ne se morcelle pas en une masse d'individus isolés. Aussi bien l'accroissement du réseau des interdépendances que la possibilité de négocier supposent que les groupes sociaux soient organisés et dotés d'institutions représentatives (syndicats, etc.).

La possibilité de la révolte violente renaît donc avec l'apparition de processus de massification, c'est-à-dire avec la reformation d'une masse plus ou moins importante d'individus isolés, non intégrés à des organisations représentatives et exclus du réseau des interdépendances. Dans ce cas, le tabou de la violence peut être levé. De tels processus de massification apparaissent en cas de crises économiques ou quand des groupes plus ou moins importants sont exclus des bénéfices de la croissance. Car l'intégration à une société moderne est l'intégration au mouvement général du progrès. Quand bien même son niveau de vie serait à peu près constant, celui qui ne progresse pas quand tout le monde avance se sent rejeté à la marge de la société. L'individu se sent intégré à la société quand il a une place ici et maintenant dans l'organisation du travail social, mais il faut aussi qu'il ait le sentiment d'avoir sa part dans un *avenir* commun.

La phronésis

Enfin, les limites de l'action par la discussion tiennent aussi aux aptitudes et au sens politique des gouvernants, à leur qualité d'hommes d'État. En effet le véritable homme d'État se signale par la possession de cette qualité essentielle qu'est selon Weil la prudence politique, la prudence au sens antique de la sagesse pratique, la *phronésis*. Or, cette *phronésis* est essentiellement une capacité d'anticipation.

Elle est l'aptitude à interpréter une situation dont les contours apparaissent dans le mouvement même de la discussion, de manière à pouvoir anticiper les *crises* avant qu'elles n'éclatent au grand jour. Quand la crise éclate, en effet, cela signifie souvent que les problèmes ont atteint un tel degré de gravité qu'il faut agir dans l'urgence. Dans ces conditions, il est très difficile de trouver des solutions qui soient véritablement bonnes. Il arrive aussi fréquemment que l'urgence et la gravité de la situation imposent l'emploi de mesures énergiques, c'est-à-dire l'usage de la contrainte et le cas échéant de la répression. Mais c'est d'une certaine manière la faute du gouvernant qui n'a pas su anticiper les problèmes avant qu'une crise ne les révèle aux yeux de tous. L'absence de réflexion anticipatrice du gouvernement, lorsqu'il est toujours en retard sur les problèmes, est un facteur important dans l'évolution des conflits latents vers la violence ouverte.

Ces quelques remarques ne font qu'indiquer un style et un mode de questionnement marqué par la conjonction d'un intérêt tout à la fois théorique et pratique. Il s'agit essentiellement pour Weil de comprendre la structure de l'État et de la société. Mais cette compréhension même doit permettre de saisir à quelles conditions, avec quelles chances et dans quelles limites, il est possible d'agir par la *parole*. Le problème philosophique et proprement politique, en d'autres termes, est de savoir comment la parole peut être effectivement agissante.

- 1) Ouvrage publié en 1950, cf. 2^{ème} édition revue, Paris, Vrin, 1974.
- 2) Ouvrage publié en 1956, cf. 3^{ème} édition, Paris, Vrin, 1971.
- 3) Cf. *Essais et Conférences*, t. II, Paris, Plon., 1971, ch. XVII, pp. 387 sq.
- 4) *Op cit.*, p. 409-410.
- 5) Cf. *Logique de la philosophie*, p. 122 et *Philosophie politique*, troisième partie, A, "L'État considéré comme forme", et spécialement § 33, pp. 142 sq.
- 6) Eric Weil, *Logique de la philosophie*, p. 126.
- 7) *Philosophie politique*, p. 205.
- 8) *Philosophie politique*, p. 215.
- 9) Cf. *Logique de la philosophie*, ch. XIV, "Masses et individus historiques", *op. cit.*, et, sur la guerre et les rapports internationaux, *Philosophie politique*, IV^{ème} partie.